

6.23 Source : Demande : 6.22
À partir de quel moment jugez-vous qu'il soit nécessaire d'évacuer des lieux touchés par un déversement / une fuite?

Réponse : 6.22
Enbridge, en consultation avec les organismes de secours d'urgence municipaux, prendrait cette décision et confierait aux services de police et d'incendie le soin de mener l'évacuation.

Demande : 6.23
Qui ordonne une évacuation et où est localisée la personne prenant cette décision?

Réponse : 6.23
Le commandant sur place d'Enbridge, en consultation avec les intervenants d'urgence de la ville, prendrait cette décision et confierait aux services de police et d'incendie le soin de mener l'évacuation.

<http://www.arktimes.com/ArkansasBlog/archives/2013/06/18/long-term-health-effects-after-the-mayfloweroil-spill>

- Demande :**
- a) Qu'arrivera-t-il aux résidents qui auront inhalé du benzène et d'autres substances nocives durant les heures qui précède l'arrivée du commandant d'Enbridge qui organisera et mettra en œuvre l'évacuation?
 - b) Pendant combien de temps est-il acceptable pour les citoyens de respirer des concentrations élevées de benzène?
 - c) En supposant que les concentrations dans l'air de ces substances sont élevées, quels sont les risques pour la santé? Particulièrement pour les personnes vulnérables comme un enfant asthmatique ou un épileptique?

- Réponse :**
- a) Dans l'éventualité peu probable où il serait nécessaire de procéder à une évacuation, les premiers intervenants locaux sont autorisés à mettre en œuvre les mesures d'évacuation. Il n'est pas nécessaire d'attendre l'arrivée des représentants d'Enbridge.
 - b) Le laps de temps pendant lequel une personne peut inhaler les vapeurs de benzène sans engendrer d'effets néfastes dépend de la concentration et de la durée de l'exposition. Lorsqu'un déversement a lieu, Enbridge surveille la qualité de l'air afin de s'assurer que le public est protégé des effets à court terme (aigus) et à long terme (chroniques). Enbridge se sert des lignes directrices publiées (p. ex. les critères concernant la qualité de l'air du

ministère de l'Environnement de l'Ontario) pour quantifier les résultats de surveillance de la qualité de l'air qu'elle communique aux organismes de réglementation compétents. Si des mesures doivent être prises, Enbridge travaillera avec les autorités locales et les organismes de réglementation afin de s'assurer qu'elles soient mises en œuvre.

- c) L'article cité fait référence spécifiquement au benzène comme substance préoccupante dans l'air provenant d'un déversement de pétrole; par conséquent, cette réponse est spécifique au benzène.

Divers effets sur la santé (ATSDR, 2007, CDC, 2013) peuvent être attribués à l'exposition au benzène, toutefois, la gravité des effets sur la santé dépend entièrement de la durée de l'exposition et de la concentration de benzène. Une exposition de courte durée (5 à 10 minutes) à de faibles concentrations (700 à 3000 ppm) de benzène dans l'air peut entraîner des étourdissements, des convulsions, un rythme cardiaque rapide, des maux de tête, de la confusion et une perte de conscience; l'exposition à des concentrations très élevées (10 000 à 20 000 ppm) peut entraîner la mort. Une exposition à long terme au benzène pourrait causer le cancer, en particulier la leucémie (c.-à-d. les cancers des organes hématopoïétiques) et des difficultés respiratoires telles qu'une augmentation de l'incidence de la respiration sifflante et de l'asthme (US EPA, 2009).

Références :

ATSDR (Agency for Toxic Substances and Disease Registry), 2007. Public Health Statement – Benzene, n° CAS 71-43-2, août 2007, accessible en ligne :
<http://www.atsdr.cdc.gov/toxprofiles/tp3.pdf>.

CDC (Centers for Disease Control and Prevention). The Emergency Response Safety and Health Database, Benzene: Systemic Agent, accessible en ligne :
http://www.cdc.gov/niosh/ershdb/EmergencyResponseCard_29750032.html.

US EPA (United States Environmental Protection Agency), 2009. Benzene, TEACH Chemical Summary, accessible en ligne :
http://www.epa.gov/teach/chem_summ/BENZ_summary.pdf.

6.28 Source : Demande : 6.28
Est-il techniquement possible pour Enbridge d'installer une double coque sur tous les tronçons de la canalisation 9B qui traversent une rivière?

Réponse : 6.28
Enbridge affirme que l'exploitation du pipeline de la canalisation 9B est sécuritaire de la façon proposée dans la demande sans modifications au pipeline de la canalisation 9B.

Demande : a) Dans l'éventualité où les inspections futures révéleraient des conditions d'exploitation non sécuritaires, quelles sont la ou les méthodes de restauration que vous envisageriez?

Réponse : a) Si les conditions d'exploitation s'avéraient non sécuritaires, Enbridge prendrait des mesures correctives immédiates, incluant possiblement une restriction de la pression ou la fermeture de la canalisation, selon la situation particulière.

Les méthodes de restauration envisagées comprendraient l'excavation, l'évaluation et la réparation (comme il est précisé dans la réponse aux DR 1.15.c et 1.16 de l'Ontario) ou le remplacement de la conduite.

6.29 Preamble : Lors d'une rencontre d'information avec L'ONÉ à Rigaud, nous avons appris qu'il y a un document datant de 1975 avec les mesures de mitigation préliminaires en cas de déversements.

Demande : Est-ce qu'Enbridge a une copie de ce document? Si oui, est-ce qu'il peut nous envoyer une copie?

Réponse : Si Enbridge comprend bien, le document dont il a été question lors de la séance d'information de l'ONÉ à Rigaud est la décision relative à la canalisation 9 de l'ONÉ de 1974. Prière de se reporter à la pièce jointe 1 à la demande 6.29 de la DR 2 de Les Citoyens au Courant.

Les activités de consultation et les effets potentiels du projet proposé sur les propriétaires fonciers qui sont touchés ainsi que sur l'utilisation des terres :

- 8 **Demande :**
- a) Est-ce qu'Enbridge reconnaît que la seule consultation publique qui a eu lieu à Vaudreuil-Soulanges (Rigaud, 25 avril 2013) a été tenue alors qu'il était trop tard pour que les membres du public puissent soumettre une demande de participation aux audiences de l'ONÉ?
 - b) Est-ce qu'Enbridge reconnaît que l'événement en question à Rigaud n'était pas le type de rencontre demandé par les élus municipaux et par le public?
 - c) Est-ce qu'Enbridge reconnaît que lorsque le député fédéral local et les citoyens ont demandé que l'événement soit à micro ouvert, cette demande a été refusée?
 - d) Est-ce qu'Enbridge reconnaît qu'un vote a eu lieu lors de cet événement, au cours duquel tous les citoyens présents ont voté pour que le type de rencontre soit changé, et qu'Enbridge a refusé?
 - e) Est-ce qu'Enbridge reconnaît que le député fédéral a posé une question à Eric Prud'homme à propos du manque de conformité d'Enbridge envers les directives de l'ONÉ devant le public lors de la rencontre et que monsieur Prud'homme a refusé de répondre à la question?
 - f) Est-ce qu'Enbridge reconnaît que deux personnes étaient placées à la porte de la salle de consultation publique et prenaient le nom complet de toutes les personnes qui entraient? Les personnes qui ne voulaient pas donner leur nom ont été avisées qu'elles devaient le faire parce que c'était la « procédure » et qu'un garde de sécurité employé par Enbridge était présent avec une caméra?
 - g) Est-ce qu'Enbridge réalise que le public s'est senti intimidé par ces mesures?
 - h) Est-ce qu'Enbridge réalise que la publicité, les brochures promotionnelles et les sondages d'opinion ne sont pas la même chose qu'une consultation publique?
 - i) Est-ce qu'Enbridge réalise qu'une consultation publique ne doit pas être contrôlée afin que les citoyens obtiennent seulement les renseignements qu'une entreprise veut leur transmettre au lieu

d'offrir un tableau complet?

- j) Est-ce qu'Enbridge réalise qu'une rencontre avec les élus municipaux n'est pas la même chose qu'une consultation publique?

Réponse : a) En 2012, Enbridge a organisé deux journées portes ouvertes pour le projet au Québec à Montréal-Est et à Mirabel dans le cadre de sa consultation pour le projet. Bien qu'il n'existe aucune exigence spécifique de l'ONÉ de prévoir des journées portes ouvertes, Enbridge en a organisé en plus des autres moyens d'avis public et de consultation.

Enbridge a organisé quatre journées portes ouvertes supplémentaires en 2013 au Québec, à Mirabel, à Sainte-Anne-des-Plaines, à Rigaud et à Saint-André-d'Argenteuil, afin d'expliquer les travaux de fouilles d'intégrité prévus dans la région. L'événement du 25 avril à Rigaud était une journée portes ouvertes de ce genre.

Dans la mesure où toute personne a reçu les renseignements sur le projet et le processus d'audience de l'ONÉ lors de la journée portes ouvertes du 25 avril 2013, Enbridge précise qu'elle a fourni les coordonnées de l'ONÉ et du conseiller sur les processus de l'ONÉ. Enbridge a cru comprendre que par le passé l'ONÉ a accepté les demandes tardives de participation aux audiences.

- b) Enbridge a organisé une journée portes ouvertes à Rigaud du type qu'elle avait annoncé. Ce type de rencontre est celui qu'Enbridge a utilisé au cours des dix dernières années pour permettre à un maximum de personnes d'interagir avec des experts et d'obtenir les renseignements qu'elles désirent.
- c) et d) Enbridge a organisé une journée portes ouvertes à Rigaud du type qu'elle avait annoncé. Enbridge a expliqué qu'il serait impossible de changer le type de rencontre à la dernière minute.
- e) Enbridge reconnaît qu'une question a été posée par le député fédéral et que monsieur Prud'Homme lui a dit qu'il répondrait à la question sur une base individuelle selon le type de rencontre qui a été annoncé pour la journée portes ouvertes à Rigaud. Monsieur Prud'Homme a répondu à la question du député fédéral avant la fin de la journée portes ouvertes et a eu une longue discussion avec celui-ci lui indiquant que monsieur Prud'Homme était disponible pour discuter de toute autre préoccupation que le député fédéral pourrait avoir ultérieurement.

- f) À chaque journée portes ouvertes, Enbridge a accueilli les invités et leur a demandé de s'identifier et de mentionner ce qui les intéressait. Cette méthode permet à Enbridge de diriger immédiatement les invités vers la documentation, les vidéos ou les experts appropriés. Si les invités refusent de s'identifier, Enbridge leur permet tout de même d'assister à l'événement. Aucun garde de sécurité présent à l'événement en question n'avait une caméra à la main.
- g) L'intention d'Enbridge est que ses invités se sentent les bienvenus et en sécurité lors des journées portes ouvertes et non pas qu'ils se sentent intimidés. À la connaissance d'Enbridge, personne ne s'est plaint d'avoir été intimidé lors de la journée portes ouvertes en question et le niveau élevé de participation ainsi que l'engagement pendant cette rencontre ne reflétait pas de tels sentiments.
- h) Enbridge crée des brochures publicitaires et promotionnelles pour s'assurer que les citoyens préoccupés connaissent tous les faits requis au sujet de ses projets. Enbridge offre aussi un site Internet, une adresse courriel et une ligne téléphonique spécifiques afin que les citoyens préoccupés puissent poursuivre la conversation avec Enbridge au sujet de ses projets. Tous ces outils font partie du programme de consultation d'Enbridge.
- i) Le programme de consultation d'Enbridge pour le Projet est conçu pour assurer que les parties intéressées disposent d'un nombre suffisant d'occasions de faire part de leurs commentaires ou préoccupations ou de poser des questions et, si elles le désirent, de rencontrer les représentants d'Enbridge pour discuter des problèmes ou obtenir des renseignements supplémentaires.
- j) Enbridge rencontre les élus municipaux pour assurer qu'ils connaissent tous les faits requis au sujet des projets d'Enbridge et pour qu'ils aient un point de contact pour toute demande ou question supplémentaires.

8.2 Source :

Demande : 8.1

Est-ce que la compagnie Enbridge a expliqué son projet aux résidents des villages traversés par le pipeline dans la région entre Ste-Justine de Newton et Pointe-Fortune?

Réponse : 8.1

Oui, Enbridge a mené plusieurs activités de consultation différentes afin de mobiliser les intervenants qui pourraient être touchés par le Projet ou avoir un intérêt dans le Projet. Dans le cadre de la demande, Enbridge a déposé un rapport de consultation qui précise les contacts avec tous les intervenants du Projet (y compris les envois d'avis et de brochures et les rencontres en personne) depuis le lancement du programme de consultation le 17 mai 2012. De plus, la pièce jointe 1 à la DR 1.15 de l'ONÉ fournit une mise à jour sur toutes les activités de consultation qui ont eu lieu entre le 6 novembre 2012 et le 19 mars 2013.

Enbridge a tenu six journées portes ouvertes au Québec. En octobre 2012, avant le dépôt de la demande de projet auprès de l'ONÉ, Enbridge a tenu une journée portes ouvertes à Montréal-Est et à Mirabel. Plus récemment, Enbridge a tenu quatre journées portes ouvertes dans les collectivités du Québec les 24 et 25 avril 2013 : à Sainte-Anne-des-Plaines, à Mirabel, à Saint-André-d'Argenteuil et à Rigaud. Ces journées portes ouvertes étaient organisées en réponse aux collectivités qui ont demandé qu'Enbridge tienne davantage de journées portes ouvertes. Enbridge est aussi consciente de l'intérêt croissant que suscite le Projet et a réagi en conséquence avec l'organisation de 19 autres journées portes ouvertes et le déploiement d'un effort considérable de sensibilisation visant les conseils municipaux, les groupes de conservation, les médias d'information locaux, les groupes de citoyens et les particuliers. Chaque journée portes ouvertes a fait l'objet d'annonces dans les journaux locaux dans les deux semaines précédant l'événement. Le nombre de participants a varié entre 25 et 79 personnes, majoritairement des citoyens intéressés.

Ces journées portes ouvertes ont donné une occasion aux participants d'examiner et de rapporter à la maison du matériel de communication lié au projet (p. ex. des fiches de renseignements) ainsi que de s'adresser directement aux experts d'Enbridge, tout en permettant à l'entreprise d'écouter et de connaître les intérêts des intervenants.

Demande : 8.2

Est-ce que Enbridge a donné ce mandat aux conseils municipaux qu'ils ont rencontrés?

Réponse : 8.2

Oui, Enbridge a sollicité 48 autorités municipales, provinciales et

fédérales du Québec, ce qui a donné lieu à 208 activités de consultation et de participation, allant de lettres, courriels et appels téléphoniques à des rencontres et des exposés en personne liés au Projet, chacune axée sur la présentation de renseignements et la réponse aux questions relatives au Projet.

Préambule : Enbridge n'a pas répondu à la question 8.2. Aucune consultation n'a eu lieu à Soulanges. Une consultation consiste à écouter et à faire des changements. Des renseignements ont été donnés aux conseillers municipaux et aux propriétaires fonciers seulement. Aucune consultation n'a eu lieu avec aucun résident de Soulanges et aucun renseignement n'a été fourni à aucun résident de Soulanges avant le 25 avril 2013, alors que finalement une rencontre a été tenue par Enbridge (après des mois de demandes), et à ce moment, il était trop tard pour que les résidents soumettent une demande de participation aux audiences de l'ONÉ. Le format de cette rencontre publique n'a pas satisfait le public, qui l'a clairement exprimé par vote lors de la rencontre. Enbridge n'a pas demandé aux conseils municipaux de communiquer les renseignements sur son projet aux résidents et les conseils municipaux ne l'ont pas fait.

Demande : a) Est-ce qu'Enbridge va consulter les résidents touchés par le projet pour s'assurer que leurs préoccupations sont entendues et que des mesures sont prises à cet égard?

Réponse : a) Enbridge a consulté toutes les parties potentiellement touchées et continuera de le faire. Le programme de consultation publique propre au projet a été conçu et mis en œuvre pour assurer la consultation rapide de toutes les parties potentiellement touchées et leur fournir en temps opportun des détails et des renseignements à l'égard du projet. De plus, le programme de consultation pour le projet a été conçu pour assurer que les parties intéressées disposent d'un nombre suffisant d'occasions de faire part de leurs commentaires ou préoccupations ou de poser des questions et, si elles le désirent, de rencontrer les représentants d'Enbridge pour discuter des problèmes ou obtenir des renseignements supplémentaires.

Prière de se reporter à la réponse de la demande 8.a. de la DR 2 de Les Citoyens au Courant.